

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

OBJET : Budget principal – Rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain et de Cohésion Sociale sur l'exercice 2021.

Publication électronique le : 4 juillet 2022

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation au Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 et R 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire
En l'absence du Directeur Général des Services
Et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services**


Philippe TERVE

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 29 juin 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING-TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

M. PIVAIN a donné pouvoir à Mme. BUREAU, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme. GAMBONI a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PAOLI a donné pouvoir à Mme NOGUES, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU et Mme PAROU a donné pouvoir à M. CHAILLOU.

ABSENT : M. DUPRE

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAKIR



2022-286 Budget principal – Rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain et de Cohésion Sociale sur l'exercice 2021.

En vertu de l'article L2334-15 du code général des collectivités territoriales, il est présenté au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain et de cohésion sociale (DSUCS) entreprises au cours de l'exercice précédent ainsi que leurs conditions de financement.

La Dotation de Solidarité Urbaine est destinée aux communes urbaines. Elle est ainsi versée à 10 % des communes de métropole comptant entre 5 000 et 10 000 habitants et aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants.

L'éligibilité des communes à cette dotation est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir les critères de ressources et de charges suivants :

- Le potentiel financier par habitant ;
- Le nombre de logements sociaux ;
- Le nombre de personnes bénéficiant des allocations logement ;
- Le revenu moyen par habitant ;
- La population domiciliée en zone franche urbaine (ZFU).

Pour une commune éligible, le montant de l'attribution dépend de ces mêmes critères, ainsi que de l'effort fiscal et de la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et en zone franche urbaine (ZFU).

La dotation pour 2021 s'élève à 1 044 406 € contre 986 805 € en 2020, soit une progression de + 5,84 %. Elle avait progressé de + 7,3 % entre 2019 et 2020.

La commune est classée au 231^{ème} rang des villes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (232^{ème} rang en 2020 et 257^{ème} en 2019). Ce classement tient notamment à la part importante de personnes bénéficiaires de l'allocation logement (74 % pour la ville, soit - 1,6 points par rapport à 2020), contre 50,1 % au niveau national, - 0,1 points par rapport à 2020).

Le revenu imposable par habitant atteint 12 348 € en 2021, contre 12 233 € en 2020 (+ 1 %). Au niveau national pour les communes de plus de 10 000 habitants, cet indicateur est passé de 15 826 € en 2020 à 16 497 € en 2021, soit + 4,2 %.

Depuis 2015, la commune est signataire du contrat de ville de l'agglomération orléanaise, pour la période 2015 – 2020. Ce contrat a été prolongé jusqu'en 2022 par l'adoption d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés, validé en Conseil Municipal le 25 novembre 2019. Les actions qui en découlent visent les quartiers prioritaires définis en fonction de l'importance du nombre de ménages ayant des revenus inférieurs au revenu médian.

Ces quartiers prioritaires sont :

- le quartier Trois Fontaines réunissant les résidences Salmoneries, Prairie, Pincevent, Essarts ; pour le parc social des Salmoneries et le parc privé de la Prairie, la rénovation a été soutenue par l'ANRU et l'ANAH ; les bailleurs sociaux ont également engagé des rénovations sur les patrimoines Pincevent et Essarts ;



- le quartier des Chaises dont le projet de rénovation est soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

L'intervention de la commune dans ces quartiers s'inscrit en complément d'actions d'envergure sur le patrimoine social ou privé, portées par leur gestionnaire (bailleurs sociaux, Conseil Syndical).

Les actions mises en œuvre par la ville en 2021 sont ainsi de plusieurs ordres :

- Les structures d'accueil et d'activité à destination des enfants, des jeunes et des familles représentent le volume d'activité et le volume financier les plus importants : accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires, crèches et haltes-garderies, Maison de la Musique et de la Danse, sports, etc. Si le fonctionnement a été perturbé par le contexte sanitaire, les moyens mobilisés sont restés constants et ont permis d'adapter les modes d'accueils ou les enseignements dispensés.
- Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, des ateliers d'activités et d'animations PTIT TEMPO - A'TEMPO sont proposés, gratuitement, tous les jours en maternelle et deux fois dans la semaine en élémentaire, pour favoriser l'épanouissement et contribuer à la réussite scolaire des enfants. Dans un contexte perturbé par les conditions sanitaires, la municipalité a veillé à ce que les Temps d'Activités Périscolaires soient assurés toute l'année, afin de garantir la parfaite continuité de la prise en charge des enfants sur le temps scolaire et périscolaire.
- En parallèle, la ville a poursuivi la promotion de la lecture, des livres et des auteurs, s'appuyant sur la gratuité de l'inscription au réseau des bibliothèques de la ville, et maintenu les ouvertures dominicales. Les actions réalisées en direction des publics, enfants et adultes, visent notamment les écoliers et les familles des quartiers prioritaires.
- Durant l'été 2021, les structures municipales ont accueilli et porté dans l'espace public des animations et des représentations à dimension artistique et culturelle, pour aller vers les publics et anticiper la réouverture de l'Unisson. Cette programmation a inauguré la démarche de sensibilisation, d'initiation et de découverte qui est au cœur de la médiation culturelle à destination de tous les publics avec un effort particulier sur les actions « hors les murs ».
- Pour répondre aux demandes des usagers et des familles, les accueils et les aides à l'emploi des outils numériques ont été développés avec la montée en puissance de l'agence France Services, la 1^{ère} ouverte dans la Métropole Orléanaise. Dans l'ensemble des structures, une vigilance est apportée aux problématiques de l'illectronisme, et des actions sont développées pour favoriser l'inclusion numérique.
- Une attention particulière est portée aux jeunes dans leurs pratiques des médias et réseaux sociaux, le confinement pouvant induire un repli sur les écrans ; les centres sociaux sont inscrits dans le protocole « Promeneurs du Net » piloté par la CAF.
- Les centres sociaux (Maisons Pour Tous) sont les vecteurs d'une solidarité accentuée sur les quartiers d'habitat populaire, mais aussi des vecteurs de mixité dans les services proposés à toute la population et des vecteurs de solidarité entre les personnes. Ils initient un lien entre les habitants, autour d'activités ou d'actions thématiques ; un accent particulier est mis sur les vecteurs d'une insertion durable, notamment par l'alphabétisation et le renforcement de la pratique du français.



- L'aide et l'information apportées aux demandeurs d'emploi (jeunes et adultes, hommes et femmes) notamment par l'Espace Emploi Formation, mais aussi l'aide à la création de logements (notamment de logements sociaux), sont des leviers pour une ville solidaire sur le front de l'accès à l'emploi et au logement.
- Les aides directes aux familles, les services à la personne (notamment par le CCAS, l'épicerie sociale - EPI, le portage des repas à domicile) sont des actes de solidarité intergénérationnelle, et de lutte contre les exclusions.

Afin de répondre aux exigences du Code général des collectivités territoriales, certaines actions ainsi que leurs conditions de financement sont ici mises en évidence :

Actions	Coût	Financements spécifiques et rembours. divers	Charge nette communale
Vie sociale citoyenne et éducation	3 254 006	723 073	2 530 933
Soutien aux associations	218 734		218 734
Centres Sociaux	2 175 790	548 435	1 627 355
Politique de la ville, Jeunesse et Développement Social des Quartiers (actions culturelles et éducatives spécifiques sur les quartiers, correspondants de nuit, A'TEMPO ...)	539 030	-	539 030
Espace Emploi Formations	154 089	22 136	131 953
Portage des repas à domicile des personnes âgées et handicapées	166 363	152 502	13 861
Accès aux droits, services à la population	199 842	22 796	177 046
<i>Actions gérées par le CCAS et financés par la subvention communale</i>			
Epicerie sociale	15 505	-	15 505
Accompagnement social et suivi du RSA	173 059	22 400	150 659
Actions santé	4 206	396	3 810
Aides sociales versées	7 072	-	7 072
Total général	3 453 848	745 869	2 707 979

Seules sont ici retenues les actions qui visent à pallier les inégalités.

La Municipalité a par ailleurs mis en place une politique tarifaire favorisant l'accès pour tous aux accueils de loisirs, à la restauration, au portage des repas à domicile et aux services culturels.

Le montant de 1 044 406 € perçu par la commune au titre de 2021 permet de couvrir 38,6 % des dépenses nettes engagées par la commune au titre de la solidarité et de la cohésion sociale.

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 20 juin 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances réunie le 22 juin 2022,



Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport présenté par Monsieur le Conseiller Départemental-Maire concernant les actions de développement social urbain menées par la ville, en référence à l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale en 2021.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
En l'absence du Directeur Général des Services
Et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services

Philippe TERVE